



Mairie de Saint-Lanne

Tel 05 62 31 70 43

Fax 09 70 32 26 66

mairie.stlanne@orange.fr

Ouverture le mardi de 9h00 à 12h00

PROCES –VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 AVRIL 2014 à 21H00

En application des articles L.2121.7 et L.2122.7 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de

SAINT-LANNE

Département des HAUTES- PYRENEES - Arrondissement de TARBES

Conseillers présents :

BAMFORTH John, BITOUN Danièle, CAPMARTIN Francis, CIBIN Sébastien, DELLERUE Catherine, DETHIER Jean-Louis, DITTMER Marie-Françoise, FERRE Corinne, MAURINO Philippe, SANTACREU Sandrine,

Conseillère absente : DEFAY Joëlle (procuration à Danièle BITOUN)

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme SANTACREU Sandrine, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Catherine DELLERUE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Ordre du jour :

- Attribution des subventions aux associations pour l'année 2014.
- Vote des taux de taxes communales pour 2014.
- Vote du Budget Primitif 2014.
- Délégations de signature du Conseil Municipal au Maire.
- Réhabilitation de l'Ancienne Mairie.
- Questions diverses.

Avant de débiter la séance, Mme le Maire expose le déroulement de la cérémonie du 70^{ème} anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes à l'Hôtel de Ville de Paris à laquelle elle a été conviée le 16 avril dernier, sur invitation conjointe de Mme Anne HIDALGO, Maire de PARIS et Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des Droits des Femmes et en présence de M. François HOLLANDE, Président de la République.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2014

Mme le Maire présente les sollicitations pour l'octroi d'une subvention reçues à ce jour.
Elle rappelle les montants attribués l'an passé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas satisfaire les demandes provenant d'associations nationales et décide d'attribuer :

Associations	Montants attribués
ADMR de Maubourguet	90 €
Société de Chasse de Saint-Lanne	150 €
Comité des Fêtes de Saint-Lanne	1250 €
Clic Gérontologie de Vic en Bigorre	50 €
Louveterie du 65	50 € (sous réserve que le bilan financier déjà demandé l'an passé soit fourni)
Association PELEYRE de Saint-Lanne	150 €
ONAC (Anciens Combattants 65)	50 €
Le Souvenir Français – section Armagnac Adour	25 €

A noter que Jean-Louis DETHIER et Danièle BITOUN, respectivement Président et Trésorière du Comité des Fêtes n'ont pas pris part au vote concernant le Comité.

VOTE DES TAUX DE TAXES COMMUNALES POUR 2014

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit fixer ces taux annuellement. Elle précise que, lorsque des demandes de subventions sont présentées aux instances, l'effort fiscal est apprécié et le versement de la subvention en dépend.

Aussi, compte-tenu du projet de réhabilitation de l'ancienne Mairie en cours, mais ne souhaitant pas appliquer de forte augmentation, elle propose de revaloriser les taux actuels de 0.5 %, ce qui représente une hausse moyenne de 1 €/habitant.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal décide de revaloriser les taux de 0.5 %.

Les taux votés sont :

- Taxe d'habitation : 10.25 %
- Taxe foncière (bâti) : 0.77 %
- Taxe foncière (non bâti) : 10.51 %
- CFE : 17.56 %

Le produit attendu est de 25 120 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Mme le Maire présente les résultats de l'exercice 2013 et propose un Budget Primitif équilibré en fonctionnement et investissement (v. détail joint).

Elle rappelle les emprunts en cours, leurs taux, leurs durées, ainsi que les dotations prévues à ce jour.

Après avoir analysé chaque article, sachant que le budget se vote au chapitre et qu'il est toutefois possible, en cours d'exercice, de prendre une décision modificative, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif à l'unanimité.

Il est également décidé attribuer une indemnité de confection de budget à M. PAMBRUN, trésorier de Maubourguet, à hauteur de 100 %, ainsi que le versement de l'indemnité forfaitaire pour frais de gardiennage à M. Pierre GIDON, prêtre de la Paroisse.

Danièle BITOUN, 1^{ère} Adjointe demande alors au Maire de quitter la salle. Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur le remboursement des frais de déplacement engendrés et imprévus par l'invitation de Mme le Maire à l'Hôtel de Ville de Paris le 16 avril dernier, dans le cadre du 70^{ème} anniversaire du Droit de Vote et d'Eligibilité des Femmes. Les frais s'élevant à 199.50 € (train + hôtel), l'assemblée décide, à l'unanimité, de rembourser l'intégralité des frais à Mme le Maire.

DELEGATIONS DE SIGNATURES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

- Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer signature au Maire afin de ne pas devoir réunir l'assemblée dans l'urgence.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de donner délégation de signature à Mme le Maire pour les compétences annexées au procès-verbal.

- Mme le Maire informe le Conseil que le tracé du Chemin de Menjarres a évolué au fil des ans et qu'à ce jour, il ne correspond plus au cadastre. Il convient de régulariser la situation afin que les parties (Commune et privés) ne soient pas inquiétées en cas de litige. Les actes notariés concernant la régularisation n'ont pu être signés le 20 mars dernier. Il convient donc de reprendre une délibération afin d'autoriser le Maire à signer lesdits actes. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire, à l'unanimité, à signer les actes notariés.

REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

M. COUSIN, architecte, a désormais constitué les lots qui composent le document de consultation des entreprises. Le Conseil approuve le dossier de consultation des entreprises, décide de lancer la consultation des entreprises et donne pouvoir à Mme le Maire pour lancer l'Appel d'Offres et signer l'ensemble des documents relatifs à cette consultation. La consultation sera diffusée sur la presse et sur internet et les documents seront soit téléchargeables, soit à retirer chez l'imprimeur « Alphabet » à Vic en Bigorre. Les propositions doivent parvenir en Mairie avant début juin.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire a rencontré M. MEUNIER (Subdivision des Routes de Maubourguet) pour faire le point des dossiers en cours :
 - o Les RD 348 (Route de Riscle) et 448 (Route de l'Eglise jusqu'à Route de Viella) doivent être goudronnées courant de l'été. (hors fête).
 - o La RD 548 (Route d'Aydie) doit être goudronnée au printemps et les virages vers Aydie doivent être modifiés.
 - o Le virage qui descend vers Viella sur la RD 48 doit être repris car très dégradé.
 - o Le pôle juridique du Conseil Général 65 doit répondre à l'assurance protection juridique de M. GUBLER qui les met en cause car l'eau stagne le long de la propriété suite à des travaux sur la voirie (cf. Conseil Municipal du 3 avril 2014). Une copie de la réponse sera envoyée à la Commune. Il conseille à la Commune de prendre contact, en parallèle, avec M. GUBLER afin de trouver une solution amiable.
- La Commune est propriétaire d'un tracteur-tondeuse de marque JONSERED, acquis en 2004 dont elle n'a plus l'utilité étant donné que l'entretien des espaces verts est réalisé en prestation par la SARL FEGAPE. Mme le Maire propose de le revendre après l'avoir fait estimer par un professionnel, et d'acquérir un Giro broyeur qui permettrait d'entretenir le terrain de sport. Le Conseil approuve ce projet à l'unanimité.
- Comme chaque année, le Conseil Général organise le concours départemental des villes et villages fleuris. La commission fleurissement est informée de cette démarche. Les membres trouvent prématuré de s'y inscrire cette année mais souhaiteraient éventuellement y participer l'année prochaine, avec pour objectif de rendre le cœur du village agréable et accueillant.
- Mme le Maire informe que la descente de la gouttière située à côté de la cabine téléphonique au foyer a été dégradée fin mars. Un charpentier a été contacté pour la remettre en état. La Commune devra assumer le coût de la réparation. Elle attire l'attention de chacun à être vigilant.
- La Mairie a reçu une proposition pour prendre des photos aériennes de la commune : 15 photos libres de droits pour 500 € TTC. Le Conseil ne souhaite pas donner suite.
- Plusieurs personnes ont interpellé Mme le Maire sur le stationnement du camion utilisé par M. Guy COLOMBEL dans le cadre professionnel sur le parking communal de l'Eglise. Mme le Maire rappelle qu'une autorisation avait été donnée par l'ancienne municipalité car le parking de l'Eglise a un sol mieux stabilisé que celui du foyer. Or, lors des messes, ou cérémonies, ce parking est utilisé et certains regrettent l'impossibilité de stationner, d'autres l'impact visuel dans le cœur du village.

Après discussion, le Conseil décide de maintenir l'autorisation de stationnement, sous réserve que le parking soit disponible lors des messes, cérémonies, festivités, ... que l'accès au récup'verre soit aisé et que les manœuvres par les services d'urgence à la borne incendie ne soient pas gênées.

Le Conseil souhaite réexaminer la situation dans quelques mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

John BAMFORTH	Jean-Louis DETHIER
Danièle BITOUN	Marie-Françoise DITTMER
Francis CAPMARTIN	Corinne FERRE
Sébastien CIBIN	Philippe MAURINO
Joëlle DEFAY Procuration à Danièle BITOUN	Sandrine SANTACREU
Catherine DELLERUE	